



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt-et-un

Le 27 Octobre 2021 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 19 octobre 2021.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 23

NOMBRE DE VOTANTS : 30

Objet : Modification du Plan de Financement de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat

Présents : 23

BLANC Jean-Franck (Teuillac), BORRELLY Marie Claire (Saint-André-de-Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac-les-Ponts), BRUN Jean-Paul (Saint-Antoine - Val-de-Virvée), CAILLAUD Mathieu (Saint-André-de-Cubzac), COURSEAUX Michael (Saint-André-de-Cubzac), DARHAN Laurence (Bourg), FAMEL Olivier (Saint-André-de-Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint-Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas - Val-de-Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLLIVET Célia (Peujard), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val-de-Virvée), MARTIAL Christophe (Val-de-Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint-André-de-Cubzac), PEROU Laurence (Saint-André-de-Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint-André-de-Cubzac), POUX Vincent (Saint-André-de-Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint-Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint-Laurent-d'Arce).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 7

AYMAT Pascale (Saint-André-de-Cubzac) à BORRELLY Marie Claire (Saint-André-de-Cubzac), JOLY Pierre (Bourg) à DARHAN Laurence (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint-André-de-Cubzac) à MONSEIGNE Célia (Saint-André-de-Cubzac), MABILLE Christian (Peujard) à JOLLIVET Célia (Peujard), TABONE Alain (Cubzac-les-Ponts) à BRIDOUX MICHEL Nadia (Cubzac-les-Ponts), POUCHARD Éric (LANSAC) à FUSEAU Michael (Pugnac), TELLIER Nicolas (Saint-André-de-Cubzac) à COURSEAUX Michael (Saint-André-de-Cubzac).

Absents excusés : 4

BAGNAUD Gérard (Cubzac-les-Ponts), BERARD Francis (Prignac et Marcamp), COUPAUD Catherine (Pugnac), HERNANDEZ Sandrine (Saint-André-de-Cubzac).

Absents : 3

BELMONTE Georges (Saint André-de-Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint- Trojan), TARIS Roger (Tauriac).

Secrétaires de séance : JEANNET Serge

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitat, et notamment ses articles L.302-1 et suivants et R.302-1 et suivants,

Vu la délibération n°2021-83 en date du 23/06/2021, portant prescription de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat,

Vu la délibération n°2021-84 en date du 23/06/2021, portant approbation du plan de financement lié à l'élaboration du Programme Local de l'Habitat,

Afin de répondre aux enjeux de l'habitat sur le territoire à travers une vision stratégique, le Grand Cubzaguais a engagé l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH).

Il apparait nécessaire de modifier le plan de financement prévisionnel du PLH du Grand Cubzaguais. En effet, l'élaboration de ce document de planification était initialement associée à la réalisation d'un **diagnostic précis de la vacance de logement** et de ses causes.

Ce diagnostic précis de la vacance de logement et de ses causes sera finalement élaboré à l'échelle des quatre communautés de communes de Haute Gironde, cette échelle étant plus pertinente car elle permet de renforcer les actions de l'OPAH Haute Gironde en ciblant les logements vacants.

La dépense correspondant à ce diagnostic est donc retirée du plan de financement du PLH.

Par conséquent, le plan de financement prévisionnel modifié pour mener à bien l'élaboration du PLH du Grand Cubzaguais est le suivant :

Dépenses TTC			Recettes TTC		
Elaboration du programme local de l'habitat					
Etudes	60 000 €	100%	Département	22 176 €	37%
			Autofinancement	37 824 €	63%



Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel modifié tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser Madame la Présidente à finaliser et à déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Département,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac,
Le 28 Octobre 2021.

La Présidente

Valérie GUINAUDIE

